



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Le Préfet de région

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Julien OLLIVIER  
05 67 73 21 00

julien.ollivier@culture.gouv.fr

Références : MB-JO-NC-2019-31793

à

Direction Départementale des Territoires du Lot  
127 Quai CAVAINAC

46009 CAHORS CEDEX

À l'attention de Édouard Savio,

Toulouse, le 18 mars 2019

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** SENIERGUES (LOT), Champ Redon - Parc d'activité Caus'Énergie  
PC04630418G0016  
Votre courrier du 11 mars 2019  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 11 mars 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. **Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie, site de Toulouse

Michel BARRERE

